

Règlement intérieur

Introduction

L'association Union Regio Aviron, fondée en 2004, a pour objectif de développer l'aviron dans un contexte tri national. Ce règlement intérieur a pour but de préciser les modalités de fonctionnement des statuts de l'association. Ce règlement s'applique à toute personne membre de l'association utilisant les installations d'Union Regio Aviron. L'association est la propriété de tous les membres. Ils ont le devoir de respecter et de faire respecter les règles de leur association conformément aux statuts du 16 février 2006.

Ce règlement suit le règlement intérieur de la Fédération Française d'Aviron en eaux intérieures ports et chenaux. Un règlement annexe pour les rameurs extérieurs des clubs membres complète ce document.

Cotisations

La cotisation du membre actif comprend la licence fédérale qui elle à une assurance. La cotisation du membre passif ne comprend pas de licence de la FFA. Le matériel naviguant est assuré par l'association. L'exercice de l'association court du 1er septembre de l'année n jusqu'au 31 août de l'année n+1. La cotisation est due dès le début du nouvel exercice, la date butée est fixée au 31 octobre. Le membre ne renouvelant pas son adhésion devra prévenir par voie écrite le président de l'association du non renouvellement de sa participation. Si un membre renouvelle son adhésion au-delà de l'année N, il devra acquitter en sus de la cotisation, le montant dû à la première cotisation.

Remarques générales

Les bateaux appartenant à l'association sont réservés aux membres étant à jour de leurs cotisations pour l'année sportive en cours. Tous les rameurs doivent prendre connaissance des informations affichées au tableau à côté du livre de bord (électronique).

Sécurité

Chaque rameur doit suivre sans réserve les indications de sécurité données par les encadrants responsables des séances. Les rameurs confirmés conseillent les pratiquants moins expérimentés pour évaluer les conditions météorologiques et aquatiques.

Avant la montée à bord il faut évaluer :

- Visibilité (brouillard, nuit...)
- Température (négative, très chaude...)
- Orage

La sécurité est régie par la FFA et le règlement particulier de police de VNF.

Encadrement régulier

L'encadrement régulier a lieu à des heures fixes pendant la semaine. Ces horaires sont affichés au hangar à bateaux. Les rameurs débutants et avancés non autonomes organisent leurs sorties pendant les heures de l'encadrement régulier.

Sorties – en général

Les bateaux doivent respecter scrupuleusement les sens de circulation décrits sur le panneau affiché près du registre des sorties. Chaque équipage nomme pour la sortie un chef de bord pour les bateaux sans barreur. Le barreur incarne ce rôle dans les équipages avec barreur. Le chef de bord est responsable de la sécurité de son équipage et du matériel naviguant. Les autres rameurs se soumettent à ses commandes pendant toute la sortie.

La sortie en dehors les horaires réguliers

Les rameurs confirmés et rameurs avec bateaux privés ont la possibilité d'organiser des sorties à toute heure de la journée, avec le consentement du président de l'association. L'embarquement d'un téléphone mobile avec une pochette étanche est conseillé.

L'utilisation des bateaux

Tous les bateaux sont marqués avec des pastilles en vert, jaune, rouge ou noir. Ses couleurs indiquent la disponibilité des bateaux selon le niveau de l'utilisateur :

- Vert = accessible à tous
- Jaune = rameurs confirmés
- Rouge = compétiteurs actuels ou anciens
- Noir = privés

Le responsable du matériel et le président peuvent sur demande permettre selon les circonstances des dérogations.

Livre de bord et matériel navigant

Le rameur ou chef de bord a l'obligation d'inscrire sa sortie dans le livre de bord avant et après la séance. Tous les champs doivent être fournis. Le rameur a l'obligation de noter tous les dommages constatés avant la sortie ou occasionnés pendant sa sortie dans le livre de bord, et d'en avvertir au plus vite le président de l'association. unionregio@orange.fr. (Email + photos si nécessaire)

Matériel navigant et soins

Le matériel navigant doit être utilisé avec beaucoup de soin par les utilisateurs. Le soin du matériel

est une partie intégrale de chaque sortie.

A faire :

- Manœuvrer délicatement le matériel naviguant avant et après la sortie.
- Contrôler et adapter les réglages du bateau avant chaque sortie.
- Nettoyer et sécher le bateau et les avirons, couple ou pointe après chaque sortie
- Fermer les dames de nage et remettre les protections sur celles-ci (balles de tennis coupées)
- Ranger avec précaution et bon endroit le bateau utilisé, pointe vers la sortie, de préférence à minimum deux personnes si possible
- Renseigner le livre de bord
- Noter des dégradations éventuelles et d'autres remarques

Rôle des encadrants

Tous les encadrants des séances régulières ont le droit de demander aux rameurs présents leur licence de la FFA. La liste de tous les membres du club avec photo est affichée au bureau et aide les encadrants dans leur tâche. Les encadrants organisent les séances régulières aux horaires définis. Ils sont responsables du bon déroulement de la séance. Les encadrants décident quels bateaux seront utilisés et composent les équipages. Les rameurs confirmés et les rameurs avec bateaux privés sont exceptés de cette règle. Ceux-ci sont responsables de leur sortie mais se soumettent aux indications générales des encadrants. Les rameurs débutants et participants à un cours d'initiation sont instruits par un encadrant spécialement présent pour eux.

Les encadrants soutiennent les rameurs présents par leurs conseils et soutien pratique concernant les techniques de l'aviron et les soins à donner aux bateaux.

Les encadrants décident pendant les séances régulières si les conditions météorologiques permettent la sortie ou pas et du point kilométrique à ne pas dépasser.

Un bateau de sécurité est mis à disposition des encadrants pendant les séances régulières.

Les encadrants sont autorisés par le président à organiser les séances régulières. Ils sont titulaires au moins du brevet d'initiateur ou d'un brevet d'une autre fédération et peuvent utiliser un bateau moteur (permis fluvial obligatoire). Les noms des encadrants chargés des séances régulières sont affichés avec photo au bureau ;

Encadrement compétiteurs

Les séances d'entraînement se déroulent sous la responsabilité de l'entraîneur chargé par le président. Ces séances ne perturbent pas les horaires des séances régulières.

Sortie loisir et randonnées

Les sorties de loisir (randonnées) sont affichées avec un délai suffisant sur la page internet, au hangar et par un envoi courriel groupé. Pour chacune de ces sorties un responsable est désigné par le comité. Il prend en charge les inscriptions et organise la sortie.

Régatiers

La participation à des régates est organisée par un membre désigné du comité.

Accès aux bâtiments – Généralités

Chaque membre aura accès à toutes les salles dédiées directement aux membres. Pour recevoir le moyen de contrôle d'accès (badge), le membre s'acquitte d'une caution. Le montant de la caution est défini par le comité. L'accès aux installations prend fin dès lors qu'un membre quitte l'association. Le secrétaire de l'association est responsable de la distribution des moyens de contrôles (badges) d'accès.

La salle d'entraînement physique

La salle d'entraînement est accessible à tous les membres du club. En général, chaque membre est responsable de la bonne tenue de la salle. La salle d'entraînement et les vestiaires sont accessibles tous les jours. La bonne utilisation des appareils d'entraînement, surtout les appareils de musculation à charge mobile doit être appris pour éviter toute blessure. Certains encadrants proposent des séances d'initiation à des heures fixes, comme aviron indoor et musculation. La sonorisation de la salle d'entraînement est à utiliser avec modération. Les chaussures de ville et les chaussures de sport sales restent dans le sas à l'entrée. Des chaussures spéciales pour la salle sont impératives. Le dernier utilisateur de la salle éteint la lumière à l'interrupteur central.

Vestiaires, sanitaires, environnement et tri des déchets

Chaque membre est responsable de la bonne tenue et la propreté des vestiaires et des douches. Chacun est appelé à faire un usage économe et écoresponsable de l'eau et de l'électricité. Le tri des déchets est prévu dans tous les bâtiments. En général, tous les membres sont responsables de la gestion durable de toute la structure.

18.09.2015 / BVA